

16 janvier 2024

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 15 janvier 2024 à 20h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais, France Michaud et Carl Desrosiers.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie maire. 2 personnes présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2024-001 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2024-002 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023

Il est proposé par Gilles Saint-Pierre, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2024-003 Lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2024-004 Lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

Correspondance citoyenne :

2024-005 Accepter les comptes du mois de décembre 2023

La liste des comptes du mois de décembre est classée aux archives à la section *Ressources financières* sous le numéro **05-301** et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de décembre au montant de 138,183.13\$, 2 factures de janvier 2024 Groupe ACCISST 287.44\$, PG Solutions 6,822.62\$, et en autorise le paiement.

2024-006 Affectations – 3^e lieu et réserve voirie

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'affecter un montant de 111\$ provenant de l'excédent cumulé non-affecté au poste budgétaire 3^e lieu 2024 et 33,000\$ de la Réserve Voirie pour les dépenses Voirie – Enlèvement de la neige 2024.

2024-007 Autorisation du paiement des dépenses incompressibles 2024

ATTENDU QUE, dans l'enveloppe du budget, certaines dépenses sont dites incompressibles à cause des engagements financiers de la municipalité ou parce qu'elles sont liées à son fonctionnement;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales recommande d'adopter, au début de l'exercice financier, une résolution autorisant le maire et la directrice générale à effectuer le paiement de ces dépenses incompressibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le maire, ou le pro-maire, et la directrice générale, ou l'adjointe, soient autorisés à faire le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'exercice financier 2024 : les salaires et rémunérations, les contributions de l'employeur et avantages sociaux, les contrats déjà signés ainsi que les comptes d'Hydro-Québec, de télécommunications, Alarme 911, Visa, Fonds d'information sur le territoire, l'immatriculation des véhicules, les frais de postes, les droits à la Commission des Transports du Québec, les remboursements capital et intérêts sur emprunts, ainsi que les dons selon la liste soumise pour 2024.

- 2024-008 Entretien de panneaux de bienvenue (ANNULÉE PAR RÉOLUTION 2024-028)**
~~CONSIDÉRANT l'augmentation importante des tarifs d'entretien annoncée par le fournisseur;~~
~~Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'effectuer l'entretien des panneaux de bienvenue en régie interne pour l'année 2024.~~
- 2024-009 Demande de servitude Hydro-Québec et Telus**
CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs à cette demande sont assumés par Hydro-Québec;
Il est proposé par Gilles Saint-Pierre, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, à signer le formulaire *Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication*, ainsi que le plan s'y rattachant, et M. Robert Savoie, maire, à signer l'acte de servitude au nom de la municipalité de Saint-Valérien.
- 2024-010 Demande d'appui – Corporation de développement – projet d'études**
Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'appuyer la démarche de la Corporation de développement pour déposer une demande de financement au programme MITACS en collaboration avec l'Université Laval dans le cadre des Ateliers de Savoirs partagés en janvier 2024 pour la réalisation du projet d'étude de haies brise-vent sur le territoire de Saint-Valérien. Ce projet constituerait l'étude du territoire valériennois pour identifier les secteurs de Saint-Valérien les plus pertinents pour implanter des haies brise-vent. Ce projet contribuera notamment à réduire les émissions de GES, accroître la sécurité routière et réduire les dépenses relatives au carburant et à la main d'œuvre.
- 2024-011 Patinoire – Entretien**
Il est proposé par France Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Gaétan Paulin pour la saison 2024 concernant l'entretien de la patinoire et, conditionnel à l'acceptation de couverture par nos assurances, les taux de location de machinerie pour usage exclusif aux installations de la patinoire (surface de la patinoire et accès au cabanon et à la patinoire).
- 2024-012 Patinoire – Surveillance**
CONSIDÉRANT QUE le salaire préalablement approuvé par le conseil pour la surveillance de la patinoire est à 18\$/h et que la Corporation des Loisirs est disposée à combler la différence, au besoin;
Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Magali Savoie, adjointe administrative, à déterminer l'horaire de surveillance de la patinoire pour la saison 2024 entre les candidats disponibles, à un taux payé par la Municipalité de 18\$/h, ainsi qu'à procéder à l'achat de trois pelles de bonne qualité pour la patinoire.

2024-013 Échangeur d'air Centre Communautaire

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Camec inc. pour la réparation du moteur d'évacuation de l'échangeur d'air du Centre communautaire au montant de 4,185.95\$ taxes incluses.

2024-014 Soumission Arrêts à neige

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de JCO Malenfant pour la pose d'arrêts à neige au Centre communautaire au montant de 32,000\$ plus taxes.

Correspondance générale :

2024-015 Appui Ville de Prévost

CONSIDÉRANT QUE Énergir a entamé une procédure judiciaire contre la municipalité de Prévost pour faire invalider son Règlement sur la décarbonation des bâtiments et autres mesures de réduction de gaz à effet de serre qui limite l'utilisation du gaz naturel fossile dans le but de lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE cette contestation survient alors même que l'ONU publie le Rapport 2023 sur la production de combustibles fossiles dans lequel le gaz est identifié comme étant une énergie fossile à réduire au même titre que le charbon et le pétrole;

CONSIDÉRANT QUE Énergir se présente dans l'espace public comme un partenaire important de la transition énergétique municipale;

CONSIDÉRANT QUE le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) met de l'avant les conséquences « cataclysmiques » des changements climatiques et expose le rôle prédominant des municipalités dans la lutte contre ces changements;

CONSIDÉRANT QUE selon un rapport de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), pour atteindre la carboneutralité en 2050, l'interdiction des nouvelles chaudières à combustibles fossiles dans les bâtiments doit commencer à être mise en œuvre à l'échelle mondiale dès 2025;

CONSIDÉRANT QUE le secteur du bâtiment résidentiel, commercial et institutionnel est responsable de 10 % des émissions de gaz à effet de serre au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a pour objectif de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre issues du chauffage des bâtiments à l'horizon 2030;

CONSIDÉRANT QUE des centaines de municipalités québécoises ont déjà adopté des résolutions adhérant à la déclaration d'urgence climatique et s'engageant à mettre en place des actions concrètes afin de réduire les émissions des gaz à effet de serre sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les articles 4, 19 et 85 de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'adoption d'une réglementation municipale qui encadre les émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation énergétique des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE l'intention de cette loi était destinée à favoriser l'autonomie des municipalités dans l'exercice de leurs pouvoirs;

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité :

DE DÉNONCER la procédure intentée par Énergir pour faire invalider le Règlement sur la décarbonation des bâtiments et autres mesures de réduction de gaz à effet de serre adopté par la Ville de Prévost;

DE RÉITÉRER que les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité au sens de la loi et qu'il est impératif de respecter leurs champs de compétence et leur autonomie, y compris en matière de lutte contre les changements climatiques;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à la Ville de Prévost et à Énergir.

Avec dispense de lecture.

Divers

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement établissant les taux de taxes pour l'exercice financier 2024

France Michaud donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2024-361 établissant les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 et dépose le projet de règlement.

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement concernant l'interdiction d'épandage

Christian Beaulieu donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2024-362 concernant l'interdiction d'épandage et dépose le projet de règlement.

Dépôt du document explicatif du budget pour publication dans le Jaseur

2024-016 Mise à jour du plan de sécurité civile

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité de nommer Mme Magali Savoie comme substitut à la Mission Coordination Municipale, ainsi que comme responsable de la Mission Administration et de nommer Mme Mylène Vézina comme substitut à la Mission Administration.

2024-017 Autorisation de paiements –Suivi de projets, aide aux familles et biblio

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 1,500\$ à la Corporation de développement pour le suivi de projets, un paiement de 2,700\$ à la Corporation des Sports et Loisirs à titre de subvention de fonctionnement et aide aux familles dans les activités parascolaires et un paiement de 5,371\$ au Centre communautaire pour la bibliothèque, le tout tel que prévu au budget. Aucun autre montant ne sera accordé pour 2024.

2024-018 Adhésions FCM, Québec municipal et ADMQ

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du renouvellement des adhésions suivantes : Fédération canadienne des municipalités 388.67\$ taxes incluses, Québec Municipal ± 110\$ et l'Association des directeurs municipaux du Québec 569.13\$ taxes incluses.

2024-019 Indexation rémunération des élus et contrats

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'indexer de 3.6% la rémunération et l'allocation de dépenses des élus, et les contrats de conciergerie et de brigade scolaire, rétroactif au 1^{er} janvier 2024. Tous les montants seront arrondis au multiple de 5 centième le plus élevé.

2024-020 Horaire d'ouverture du bureau municipal

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de modifier les heures d'ouverture du bureau municipal selon l'horaire suivant :

- Lundi au Jeudi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30
- Vendredi : 8h30 à 12h

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h15 par France Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Maire

Date